



COMMUNE DE RHODON

PROCES - VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingtième jour du mois de décembre deux mil vingt-deux à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de RHODON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur VROMMAN Xavier, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 15 décembre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Membres présents : 6

Etaient présents : Mesdames Christelle BEAUMARD, Cathy LESIEUR,
Messieurs Marc BOUVET, David DELATTRE, Paul MENDES, et Xavier VROMMAN

Absents excusés : Marie-Neige RICARTE, Jean-Jacques GOESSENS, Chilpéric LEFORT et Antoine SERVAES

Absent non excusé : Jonathan LAFFRAY

Madame Christelle BEAUMARD a été élue secrétaire

Monsieur le Maire, Xavier VROMMAN ouvre la séance et présente l'ordre du jour.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 22 NOVEMBRE 2022

Le compte rendu de la séance du 22 novembre 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Délibération 55/2022

DM N°4 – INTEGRATION IMMOBILISATION COMPTE 2138

Lors d'un contrôle comptable automatisé effectué par le Service de Gestion comptable de Vendôme, une anomalie est apparue sur le compte 203. Il reste encore des immobilisations concernant les travaux de la station d'épuration au budget général. Il s'agit d'abord de basculer les deux immobilisations au compte d'imputation définitive 2138 du budget général puis ensuite de les transférer au budget assainissement

Investissement – dépenses – chapitre 041 – compte 2138 : + 7212 €

Investissement – recettes – chapitre 041 – compte 203 : + 7212 €

VOTE : Unanimité des membres présents et représentés

Délibération 56/2022

MOTION SUR LES FINANCES LOCALES

Monsieur le Maire propose d'adopter une motion de censure concernant les finances locales, proposée par l'association des Maires de France et adoptée à l'unanimité par son bureau lors du 104^e congrès des maires de France du mois de novembre.



COMMUNE DE RHODON

Délibération 57/2022

GROUPAMA – VILLASSUR 4

Le contrat d'assurance liant la commune avec l'assurance Groupama a été revu. Des modifications ont été apportées afin d'adapter le contrat à l'identité actuelle de la commune : les dommages électriques sur les pompes de la station ont été inclus, et une protection juridique.

Si le contrat est adopté, le montant de la cotisation annuelle serait d'environ 3000 euros et serait actif au 1^{er} janvier 2023.

VOTE : Unanimité des membres présents et représentés

Délibération 58/2022

FIN DE CONTRAT – GEOMEXPERT/ECMO

Dans le cadre de l'aménagement d'un lotissement route des Marronniers sur la parcelle ZE 49, l'entreprise ECMO par l'intermédiaire de l'étude de géomètre Geomexpert, avait été sollicitée pour réaliser une estimation sommaire.

Face aux difficultés administratives rencontrées pour la réalisation du projet et notamment la nécessité d'obtenir le déclassement de la parcelle auprès de l'Etat, il est proposé de ne pas donner suite à la collaboration avec les deux cabinets.

VOTE : Unanimité des membres présents et représentés

POINT ROUTES DEPARTEMENTALES

Après un rendez-vous sur place avec l'entreprise TP COLIN 41 et des représentants du conseil départemental, il a été décidé que l'axe routier Selommes – Conan sera refait en priorité. Un chemin piétonnier sera créé de l'arrêt de bus jusqu'à la station d'épuration. Il y aura également deux écluses au lieu de 4. Le devis sera donc modifié et affiné en fonction des nouvelles recommandations du conseil départemental.

QUESTIONS DIVERSES

- **Noël des enfants** : L'après-midi récréative a été annulée, faute de participation suffisante.
- **Noël des aînés** : de bons retours, les aînés ont été ravis.
- **Cimetière** : des dégradations ont été faites sur certaines fleurs déposées sur les tombes à la Toussaint.

La séance est levée à 20h00

La secrétaire de séance
Christelle BEAUMARD

Le Maire
Xavier VROMMAN